

OBSERVATIONS

(Informations que vous voulez transmettre aux encadrants concernant l'enfant).

.....

.....

.....

INFOS PRATIQUES :

Sur les vacances en juillet/août :

Nous accueillons les enfants le lundi ou le samedi à partir de 9h30, le départ des enfants se fait le vendredi ou le dimanche à 16h30, en fonction des dates du séjour choisi.

Sur les autres vacances scolaires,

Nous accueillons les enfants le lundi à partir de 9h30, le départ des enfants se fait le vendredi à 16h30

Personne venant chercher l'enfant à la fin du séjour.....

Pendant le séjour, les enfants n'ont pas de portable, ils peuvent être appelés entre 12h et 14h si besoin au 06.08.99.89.01 ou par mail :

la-ruee-vers-lair@wanadoo.fr

Les ados ne sont pas autorisés à fumer pendant le séjour

Numéro agrément : Jeunesse et sports : 035 ORG 0339
Inspection académique : Ferme pédagogique
Hébergement : 035-127-247
F.F.E : 355001
Label: « Camp marabout » "colos apprenantes"
Affilié réseau « bienvenue à la ferme »

**Centre équestre, colonie de vacances « LA RUÉE VERS L'AIR »
Le Tertre Gérault 35 580 GUIGNEN**

FICHE D'INSCRIPTION ET SANITAIRE

Séjour du..... au.....

Nom :Prénom :

Date et lieu de naissance :à :

Adresse :

Numéro de téléphone joignable pendant le séjour :

Mail (échange administratif) :

Documents **indispensables** pour valider l'inscription :

- attestation Mutuelle
- information Assurance **signée et cochée ou 10 euros**
- copie des vaccins
- Tel urgence
- Chèque d'arrhes de 100 €

Renseignements médicaux concernant l'enfant :

(allergie / maladie / handicap / traitement médical / autres...)

.....

.....

.....

Renseignements complémentaires

L'enfant mouille-t-il son lit oui non parfois

Aucun traitement ne sera administré à l'enfant sans l'ordonnance du médecin

Mesures sanitaires : les enfants sont sollicités pour le lavage des mains régulièrement tout au long du séjour. La température est prise chaque matin. Les enfants n'ont pas accès au séjour s'ils sont « cas contact », ou ayant de la température à leur arrivée.

Déclaration des parents ou du responsable légal :

Je soussigné (e) Père – Mère – Tuteur* (rayer les mentions inutiles) :

NOM.....Prénom:.....

Tél (joignable à tout moment) :

.....

AUTORISE :

1. Mon enfant à participer à toutes les activités du centre de vacances.

2. Le directeur du camp à pratiquer le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales), rendues à l'état de l'enfant. Le directeur doit impérativement rendre compte de ces décisions auprès du responsable légal et ce dans les plus brefs délais.

Au retour, je m'engage à rembourser les dépenses pharmaceutiques et médicales qui pourraient être engagées en mon nom en cas d'urgence.

3. Les responsables du camp à transporter mon enfant dans la mesure où le directeur le jugera utile.

☛ Le centre ne pourra, en aucun cas, être rendu responsable de la perte de lunettes, bijoux, montres ou tout autre objet personnel.

☛ Nous recommandons que l'argent de poche soit confié à la direction du camp à l'arrivée. (Argent de poche non nécessaire pendant le séjour)

☛ L'enfant ne pourra être confié aux parents ou à toute autre personne que sur demande écrite et signée du responsable légal, qui déchargera la direction de toute responsabilité.

4. (Rayer la mention inutile) Autorise ou n'autorise pas :l'animateur référent à prendre mon enfant en photo, afin de créer un groupe FACEBOOK fermé et dédié seulement aux parents des enfants concernés (un code est remis en début de séjour)

Je déclare exact les renseignements portés sur cette fiche.

Le :

Signature (précédée de la mention " lu et approuvé ")

INFORMATION SUR LES ASSURANCES :

La SARL La Ruée vers l'Air située « Le Tertre Gérault » 35580 GUIGNEN, est à ce jour, titulaire d'un contrat MULTIRISQUE centre équestre n°2012032868 souscrit auprès de GAN, couvrant les risques de responsabilité civile en tant qu'organisateur et /ou propriétaire d'établissement d'activités sportives, conformément aux dispositions visées aux articles L321-1 à L321-9 du Code du Sport.

Dans la limite des plafonds de garanties suivants ;

les dommages corporels et matériels causés aux cavaliers par les chevaux sont garantis :

Tous dommages confondus	10.000.000 €/sinistre/année d'assurance
Responsabilité civile exploitation	10.000.000€/sinistre/année d'assurance
Responsabilité civile Tourisme équestre	10.000.000 €/sinistre/année d'assurance

La garantie s'applique pour toutes les réclamations reçues entre le 01/01 et le 31/12 de l'année en cours, en application de l'article 80 de la Loi n°2003-706 du 1er août 2003. Au-delà, le contrat est tacitement reconduit. Vous serez informés en cas de changement d'assurance ou de montant des garanties.

Les sports équestres engagent une prise de conscience des risques qu'engendre cette activité. Il est important de prendre connaissance de vos garanties proposées par les assurances qui couvrent les enfants.

Ainsi, renseignez vous auprès de votre assureur pour être couvert en responsabilité civile et en assurance personnelle lors de la pratique des activités équestres.

A défaut d'être assuré, « La Ruée vers l'Air » propose la carte vacances (10 €) assurance proposée par la fédération française d'équitation et GENERALI.

A votre demande, nous vous fournirons les plafonds de garanties couverts par cette « carte vacance s ».

Certifie avoir vérifié auprès de notre assurance les conditions et modalités de prise en charge de notre enfant en cas d'accident. Nous remettre une copie de l'attestation de votre assurance avec la mention « activités équestres »

ou

demande à la ruée vers l'Air de valider une « carte vacances » comprenant une assurance de 10 euros valable 1 mois.

Les 10 euros sont à envoyer par chèque à l'ordre de la Ruée vers l'Air 8 jours avant le début du séjour. Au dos du chèque vous noterez le nom, prénom de l'enfant, sa date de naissance, ainsi que la date du séjour.

Nous, soussigné, Mr et Mme..... responsable de l'enfant

Séjour du..... Au

Atteste avoir pris connaissance des informations ci-dessus

Fait àle.....signature :

TROUSSEAU NÉCESSAIRE POUR LE SÉJOUR

Cette fiche est à remplir et à glisser dans le sac du participant, afin que les animateurs vérifient le dernier jour du séjour que rien ne manque. N'hésitez pas à détailler la quantité et la couleur de certains vêtements.

Nous vous conseillons de ne mettre aucun vêtement de valeur. Le marquage du nom et prénom sur les vêtements évite la perte de ceux-ci.

Les vêtements et affaires non repérés par les enfants et animateurs seront rassemblés en fin de séjour afin que vous puissiez les récupérer.

POUR LE DÉPART :	VÉRIFICATION EN FIN DE SÉJOUR
<input type="checkbox"/>chaussettes (une paire par jour)
<input type="checkbox"/>slips ou culottes
<input type="checkbox"/>maillots de corps
<input type="checkbox"/>tee-shirts
<input type="checkbox"/>sous-pulls
<input type="checkbox"/>chemises
<input type="checkbox"/>pulls
<input type="checkbox"/>sweats
<input type="checkbox"/>polaire
<input type="checkbox"/>pantalons (jeans, joggings...)
<input type="checkbox"/>vestes de joggings
<input type="checkbox"/>k-way ou vêtement de pluie
<input type="checkbox"/>serviette de bain
<input type="checkbox"/>trousse et affaires de toilette
<input type="checkbox"/>gants de toilette
<input type="checkbox"/>serviettes de toilette
<input type="checkbox"/>stick à lèvres
<input type="checkbox"/>oreiller
<input type="checkbox"/>sac de couchage (impératif)
<input type="checkbox"/>lampe de poche
<input type="checkbox"/>casque d'équitation (si vous en avez un, sinon la Ruée vers l'air peut en fournir).	
<input type="checkbox"/>pyjama
<input type="checkbox"/>bottes
<input type="checkbox"/>sac pour mettre le linge sale	

Ajoutez lors des séjours d'été :

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/>baskets | |
| <input type="checkbox"/>shorts | |
| <input type="checkbox"/>maillot de bain | |
| <input type="checkbox"/>crème solaire | |
| <input type="checkbox"/>matelas de camping | |
| <input type="checkbox"/>casque de VTT (Séjour itinérant seulement – la Ruée vers l'air peut en fournir si vous n'en avez pas). | |

Ajoutez lors des séjours de printemps ou d'hiver :

- | | |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/>anorak | |
| <input type="checkbox"/>chaussons (impératif) | |

.....AUTRES.....

Les animateurs de la Ruée vers l'Air seront vigilants concernant les vêtements tout au long du séjour mais ne seront en aucun cas, responsables de la perte de ceux-ci.

